

Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical
du 22 novembre 2018 – 20h00
Communauté de communes du Genevois**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Christophe BOUVIER – Mme Judith HEBERT – M. Michel BRULHART – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

– **Thonon Agglomération**

M. Dominique BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. François DEVILLE, suppléant de Mme Astrid BAUD-ROCHE

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRAFTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI

– **Communauté de Communes Faucigny-Glières**

M. Stéphane VALLI – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Marin GAILLARD – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

Excusés : M. Antoine BLOUIN – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	4
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL ET COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU	4
POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2018.	4
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU	4
POINT N°3 – INDEMNITES DU RECEVEUR	4
III. GRAND GENEVE.....	5
POINT N°1 – POINT D'ACTUALITE ET RETOUR SUR LES DERNIERES INSTANCES.....	5
• RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT DU 15 NOVEMBRE 2018	5
• MISE EN SERVICE DU LEMAN EXPRESS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	7
• RETOUR SUR LA REUNION DE L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION (IPC) DU 22 NOVEMBRE 2018.....	8
POINT N°2 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 ET 2018 DE L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER	8
IV. MOBILITE	9
POINT N°1 – RETOUR SUR LE FORUM INTERNATIONAL DE LA MOBILITE DURABLE ET SUR LES DEUXIEMES RENCONTRES DE LA MOBILITE DU GENEVOIS FRANCAIS	9
POINT N°2 – APPEL A PROJET PEND'AURA : CANDIDATURE DU POLE METROPOLITAIN	9
V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE	10
POINT N°1 – TRANSITION ENERGETIQUE	10
POINT N°2 – FONDATION BRAILLARD – CONSULTATION INTERNATIONALE « GRAND GENEVE, HABITER LA VILLE PAYSAGE DU 21 ^{EME} SIECLE » - REUNION PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2018..	10
POINT N°3 – ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES : POINT D'INFORMATION..	11
VI. ECONOMIE, FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	11
POINT N°1 – DEPLOIEMENT DE LA DEMARCHE CITE DES METIERS : POINT D'INFORMATION.....	11

POINT N°2 – RETOUR SUR LES EVENEMENTS ECONOMIQUES AUTOUR DU DIGITAL ET DES SPORTS : HACKATHON ALOHACK ET SALON DIGITAL CROSS OUTDOOR 12

VII. CULTURE 12

POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION AVEC LA SALEVIENNE POUR LA REALISATION DE L’ATLAS HISTORIQUE N°3 12

VIII. DIVERS 13

POINT N°1 – CALENDRIER DES EVENEMENTS DES REUNIONS DU BUREAU ET DU COMITE SYNDICAL 2019 13

POINT N°2 – CALENDRIER DES EVENEMENTS DU 2ND SEMESTRE 2018 14

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur François DEVILLE est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL ET COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2018

Le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 28 septembre 2018 est approuvé.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Monsieur Jean DENAIS rapporte les dernières décisions prises par le Bureau et par le Président.

Compte rendu des décisions du Bureau par délégations du Comité syndical

Bureau du 18 octobre 2018

- **Délibération BU2018-11** : adoption d'une convention de partenariat pour l'organisation du forum international de la mobilité durable des 15 et 16 novembre 2018 entre le pôle de compétitivité CARA, Annemasse Agglomération et le Pôle métropolitain du Genevois français

Bureau du 9 novembre 2018

- **Délibération BU2018-12** : autorisation d'adhésion à la convention de groupement de commande relative à la réalisation d'une étude « Valorisation des gares de la métropole ferroviaire du Grand Genève »

Décision du Président

- **Décision D2018-02** : attribution du marché « mise à jour du schéma cyclable du Grand Genève » au candidat ACUM Oxalis pour un montant de 45 000 € HT et une durée de 8 mois.

POINT N°3 – INDEMNITES DU RECEVEUR

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux et qui prévoit notamment le calcul, chaque année, de l'indemnité sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années ;

Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du volume d'opérations et du montant des budgets dont le receveur a la charge.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à la majorité absolue des voix, Monsieur Antoine VIELLIARD ayant voté contre,

- **DEMANDE** le concours de Monsieur Jacques LANGLOIS, Trésorier Principal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % ;
- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au Receveur des communes et établissements publics locaux durant toute la période de la présente mandature ;
- **PRECISE** que cette indemnité est prévue au budget à l'article 6225 et qu'elle sera versée annuellement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Monsieur Antoine VIELLIARD explique son vote par soucis de cohérence avec les options arrêtées dans sa commune et à ses positions exprimées à la CC du Genevois.

III. GRAND GENEVE

POINT N°1 – POINT D'ACTUALITE ET RETOUR SUR LES DERNIERES INSTANCES

• Retour sur l'Assemblée du GLCT du 15 novembre 2018

Monsieur le Président revient sur les principales décisions prises et les échanges tenus lors de la réunion de l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève du 15 novembre

Ordre du jour de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 15 novembre 2018

1. Election du Président du GLCT Grand Genève

Monsieur Antonio HODGERS a été élu à l'unanimité par l'Assemblée. Il présidera donc le GLCT pour les trois prochaines années.

2. GLCT Grand Genève

Projet d'agglomération de 3^{ème} génération, bilan et mise en œuvre des projets d'agglomération n° 1 et n°2

Monsieur Jean DENAIS rappelle que les trois générations de Projets d'agglomération permettent d'obtenir près de 80 millions CHF pour les mesures portées par les collectivités françaises. Pour mémoire, seules cinq mesures françaises ont été retenues dans le cadre du PA3 :

- le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) Léman Express, de Thonon-les-Bains ;
- le PEM Léman Express de la Roche-sur-Foron ;
- la passerelle modes doux au-dessus des voies de chemin de fer entre Annemasse et Ambilly ;
- la voie verte rattachée à la gare d'Annemasse depuis Ville-la-Grand et Puplinge ;
- l'aménagement des modes doux rattachés au PEM de Bonneville.

Au regard de ces résultats jugés décevants, les membres du GLCT ont convenu de la nécessité d'établir un monitoring des mesures et un suivi précis de l'évolution des mesures inscrites dans les trois projets d'agglomération aux fins d'analyse. L'enveloppe attribuée par la Confédération a fortement diminué depuis le premier appel à projet. Berne avait accordé dans le cadre du PA1, 35 millions de CHF pour 7 mesures mobilité françaises, 33 millions de CHF pour le financement de 3 mesures mobilité à travers le PA2 et 11 millions de CHF dans le cadre du PA3 (5 mesures mobilité).

Monsieur Christian DUPESSEY souligne qu'il est indispensable de trouver d'autres sources de financement pour les opérations qui ont été écartées du PA3. Il estime que les résultats du PA3 peuvent être liés ou refléter certaines difficultés politiques entre le Canton de Genève et la Confédération. Ils témoignent aussi de la très faible réalisation des projets sur territoire genevois. Il indique que la phase II du tramway d'Annemasse doit débuter en 2020 et ne peut pas attendre le Projet d'agglomération n°4, dont les résultats seraient à nouveau hypothétiques.

Monsieur Gabriel DOUBLET relate qu'en séance du 15 novembre, les membres du GLCT ont regretté l'absence de mécanismes de cofinancement internes aux Projets d'agglomération, tout semblant reposer sur la Confédération. Ils ont marqué leur volonté de trouver des solutions locales pour le financement des mesures prioritaires. Monsieur Jean DENAIS partage également le sentiment de Monsieur Gabriel DOUBLET d'avoir participé à un débat de fond tant sur les objectifs partagés que sur la recherche de solutions.

Concernant les solutions financières à mettre en place, Monsieur Antoine VIELLIARD fait le lien avec la problématique de la scolarisation des élèves frontaliers. Si le Canton de Genève va jusqu'au bout de sa démarche, les frais seront considérables pour les collectivités françaises qui seront contraintes à ouvrir des classes supplémentaires.

Monsieur Christophe BOUVIER partage l'analyse mais souhaiterait disposer des données chiffrées. Monsieur Antoine VIELLIARD transmettra au Pôle métropolitain les données en sa possession pour les communes situées sur le périmètre haut-savoyard du Genevois français.

Monsieur Claude BARBIER invite à ne pas sous-estimer l'impact d'un resserrement des conditions d'accès à l'enseignement sur le canton pour les étudiants français souhaitant étudier à Genève, notamment dans le cadre des cycles d'études supérieures.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES estime qu'il faut compter environ 1 500 élèves issus du Genevois français et accueillis chaque année dans les écoles du Canton de Genève. Il regrette l'absence de volonté des Conseillers d'Etat genevois à travailler avec les partenaires français pour régler ce type de problématique. Il faut arriver ensemble à sortir d'une vision utilitariste de la frontière et de la coopération transfrontalière.

Madame Judith HEBERT indique qu'il convient d'analyser les phénomènes de flux transfrontaliers selon les différentes périodes de scolarisation. Ainsi, elle constate dans le Pays de Gex que les parents binationaux et

frontaliers ont tendance à scolariser les enfants très jeunes au sein des écoles françaises, puis à les scolariser en Suisse à compter de la 4^{ème} afin de faciliter leurs inscriptions ultérieures soit dans la voie professionnelle suisse, soit pour l'accès à l'enseignement supérieur. Il y a donc des mouvements d'inscription dans les écoles, de part et d'autres de la frontière, selon les âges.

Monsieur Jean DENAIS souhaite qu'un groupe de travail composé d'élus du Pôle métropolitain puisse se réunir pour analyser ces différentes questions et proposer une approche. Nous devons à nouveau sensibiliser à nouveau Monsieur le Préfet de Région ainsi que Monsieur le Président du Conseil d'Etat genevois.

Plan d'actions à court terme pour la mise en œuvre des Projets d'agglomération

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Projet d'agglomération, Monsieur Frédéric BESSAT présente l'état d'avancement des actions transfrontalières en matière de mobilité pour la période 2019-2022.

Il revient tout d'abord sur la liste des actions identifiées à l'occasion de l'Assemblée du GLCT du 15 novembre dernier:

- l'accélération de la réalisation des P+R sur territoire français ;
- la poursuite du développement de l'offre en transport public sur les lignes transfrontalières de bus et de tramways ;
- la mise en œuvre à court terme d'un BHNS 2019-2020 pour pallier le report de la réalisation du tram de Saint-Genis-Pouilly ;
- la réalisation des mesures des PA1 et 2 non cofinancées en lien avec le Léman Express ;
- le développement des services aux voyageurs autour des gares du Léman Express ;
- le développement des rabattements transports publics et modes doux vers les gares du Léman Express ;
- le développement d'un outil de navigation à l'attention des cyclistes, dans la perspective d'une centrale de mobilité.

Les démarches suivantes ont également été évoquées :

- l'engagement d'un dialogue sur la mobilité pendulaire dans le secteur du Chablais ;
- le projet de BHNS RD1005 avec un travail conjoint sur les aspects techniques, financiers, organisationnels et d'exploitation (en attente de la position du Canton de Genève) ;
- la recherche de solutions de financement à l'échelle transfrontalière pour la phase 2 du tram d'Annemasse ;
- l'engagement des études d'avant-projet en vue d'un financement de l'extension du tram du Grand-Saconnex vers Ferney par le PA4.

Décision pour l'engagement d'un Projet d'agglomération de 4ème génération

Comme convenu avec les membres du Bureau, Monsieur Jean DENAIS a souligné en Assemblée du GLCT que le projet d'agglomération ne devait pas constituer une solution « de rattrapage » pour les opérations écartées du PA3 par la Confédération. Le dépôt d'une nouvelle candidature au Projet d'agglomération ne pourra être envisagée que dans la mesure où les partenaires franco-valdo-genevois travaillent à la recherche de fonds spécifiques pour le cofinancement de ces opérations. Il sera également nécessaire de réviser en parallèle le projet de territoire du Grand Genève.

Monsieur le Président ajoute que la candidature au PA4 est envisagée sous réserve

- d'avancées réelles sur la recherche de solutions pour le court terme ;
- de la mise en place d'une organisation générale Grand Genève et des organisations de projet dédiées à la mise en œuvre des projets transfrontaliers à court terme (2019-2020-2021) ;
- du développement d'une ingénierie financière transfrontalière pour la réalisation des projets majeurs du Programme d'agglomération: financements européens, BEI, CPER.

Monsieur Frédéric BESSAT présente les mesures qui ont été pré-identifiées en vue du PA4 pour le territoire français ainsi que les mesures transfrontalières.

Mesures françaises :

- aménagements routiers pour favoriser les TC de rabattement depuis Thoiry et Prévessin-Moëns vers Saint-Genis-Pouilly (mes.33-8) ;
- développement d'un réseau urbain de rabattement MD vers le PEM de Saint-Julien-en-Genevois (mes. 35-10) ;
- aménagement d'un axe BHNS gare d'Annemasse – Cranves-Sales- Bonne phase 2 (mes.36-1-21) ;
- travaux d'aménagements des PEM en lien avec le développement de l'offre ferroviaire (à confirmer).

Mesures transfrontalières :

- aménagements de priorisation pour les bus de la ligne Maconnex - Divonne - Nyon (partie France et passage frontière) (mes. 12-27) ;
- extension du tramway du Grand-Saconnex vers Ferney-Voltaire (à confirmer) ;
- aménagements pour la création et le prolongement d'une ligne TC entre le quartier des communaux d'Ambilly et la gare d'Annemasse France (mes.36-3-19) ;
- maillage MD entre le quartier des Communaux d'Ambilly et la ZAC Etoile-Annemasse-Genève (mes. 36-3-7).

Budget 2019 du Grand Genève

Le Budget du GLCT Grand Genève est approuvé par l'Assemblée, moins deux voix « contre » des représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La cotisation pour le Pôle métropolitain s'élèvera à 75 757 € comprenant une hausse de la participation de 11 363 €.

Environnement

- o Stratégie transition énergétique : présentation des propositions du Comité de pilotage des Assises européennes de la transition énergétique et suites à donner

L'Assemblée a validé les mesures proposées par le Comité de pilotage des Assises européennes de la transition énergétique, soit :

- une affectation du résultat net positif dégagé par l'événement à la stratégie transition énergétique ;
- une reconduite de l'événement dans le Grand Genève à une date à définir et selon des modalités à préciser (équipe dédiée, recherches de financement supplémentaires...) ;
- un mandatement de l'équipe Grand Genève pour formuler des propositions d'organisation, à l'horizon de mars 2019).

Mobilité

- o Protocole d'accord sur les petites douanes : point d'information

Monsieur Jean DENAIS indique que ce point n'a pas fait l'objet de décision particulière.

Antoine VIELLIARD indique que Monsieur Serge DAL BUSCO a rappelé l'objectif de diminuer de 10% le flux de voiture à la douane de Soral dès le mois de mars 2019. Si l'objectif n'est pas atteint alors les partenaires devront poursuivre leurs efforts.

• Mise en service du Léman Express et mesures d'accompagnement

Monsieur Frédéric BESSAT indique que le canton de Genève a engagé une démarche spécifique sur son territoire afin de réussir la mise en service du Léman Express fin 2019, pour rendre cette nouvelle offre de transports publics la plus efficace possible. Il s'agit d'articuler offre ferroviaire, offre de bus et de tramways en rabattement sur les gares, offre vélo et services à la mobilité.

Il précise qu'un travail complémentaire, transfrontalier, a été initié dans le cadre des instances de travail émanant du Comité de Pilotage (COPIL) Léman Express co-présidé par la Région et par le Canton de Genève. Cela consiste en un diagnostic des besoins de mobilité à l'approche des gares sur différentes thématiques (stationnement P+R, vélo, services aux gares, offre de rabattement, autres transports en commun, accès aux quais, confort,..).

Désormais, la priorité est d'inclure dans le tour de table les différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité car elles seules maîtrisent le déploiement des offres de bus sur les gares et les politiques de stationnement. Le Pôle métropolitain joue aujourd'hui une fonction de coordination technique.

Dans ce cadre, une réunion politique est prévue avec la Région Auvergne Rhône-Alpes le 13 décembre à Archamps. Il s'agira de faire un point de situation et d'échanger avec la Région sur :

1. les conclusions du COPIL Léman Express du 18 octobre (Région / canton de Genève), qui a souligné la nécessité d'accélérer la mise en place des projets de mobilité sur plusieurs gares du Genevois ;
2. l'offre finale du Léman Express envisagée à l'ouverture, puis dans les phases suivantes de déploiement ;
3. le positionnement de la Région sur les différents sujets relevant de sa compétence (horaires, tarification, zone concernée, services vélos,..) ;
4. la gouvernance à mettre en place pour assurer le bon fonctionnement de la chaîne de la mobilité selon plusieurs niveaux, et deux horizons de temps :
 - a. court terme (2019-2020) : exploitation, information mobilité et communication :
 - volet d'accompagnement des collectivités locales dans le dimensionnement des parkings, la politique de stationnement par axes, la politique de tarification ;
 - l'offre OURA et le calculateur d'itinéraire développé par la Région ;
 - la recherche potentielle d'opérateurs de vélo, et d'exploitants des P+R ;

- la communication associée à Lémanis et la Région dans l'offre multimodale : une communication Grand Genève? Il s'agit d'identifier les cibles de communication (pour les frontaliers, autres catégories et dans le sens Suisse-France).
- b. moyen terme : planification :
 - cibler les mesures mobilité du futur PA4 avec des potentiels importants, méritant des efforts en termes d'accès ou services ;
 - alimenter l'étude métropole ferroviaire dans la phase diagnostic, en confortant le Léman Express comme colonne vertébrale des déplacements, avec une vision ferroviaire à 2050.

Un retour sera fait au Comité syndical le 13 décembre prochain.

• **Retour sur la réunion de l'instance politique de coopération (IPC) du 22 novembre 2018**

Monsieur Christophe BOUVIER, en sa qualité de 1^{er} Vice-président a représenté le Pôle métropolitain (le Président étant empêché). Il rappelle l'ordre du jour de cette réunion.

1. Projet d'agglomération du Grand Genève

Les échanges sur ce point ont repris les conclusions de l'Assemblée du GLCT du 15 novembre dernier.

2. Petites douanes : actions déployées depuis la signature de la lettre d'intention

Comme pour le point précédent, les discussions ont également repris les conclusions de l'Assemblée du GLCT.

3. Léman Express : point de situation

Une présentation a été effectuée pour présenter la problématique des déficits de fonctionnement. Monsieur Serge DAL BUSCO est revenu sur la question des P+R en soulignant la nécessité de trouver des solutions de financement mais il n'a pas abordé la méthode à mettre en place.

4. Aéroport International de Genève (AIG) : point de situation sur l'enquête PSIA et sur le CCE

Le Sous-Préfet a présenté le point de situation sur l'enquête. Monsieur Antonio HODGERS a suggéré de mettre en place des commissions afin de permettre aux interlocuteurs français de suivre les avancées.

5. Scolarisation des élèves domiciliés en France dans les écoles genevoises : premier bilan à la rentrée 2018

Comme convenu (sur demande du Pôle métropolitain) le sujet a été abordé mais aucune solution concrète n'a émergé.

6. CERN : point de situation

Il s'agissait de communiquer sur la mise en place du projet de nouvel accélérateur de particules.

Monsieur Christophe BOUVIER précise que cette réunion n'a pas fait l'objet de décisions majeures et a surtout consisté en une série d'échanges d'informations. Les sujets liés à la mobilité avaient notamment été traités une semaine plus tôt lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève. Sur la question de la scolarisation des enfants frontaliers dans les écoles genevoises, Monsieur le Préfet de Région a pris acte de la décision du Canton de Genève.

POINT N°2 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 ET 2018 DE L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois, a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). Sa mission d'observation couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud. L'Observatoire est mis en œuvre par les offices statistiques français et suisse territorialement concernés, à savoir l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office Cantonal de Statistique du Canton de Genève (OCSTAT).

Il répond aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et à la définition de politiques publiques nécessaires au développement et l'aménagement de la région frontalière. Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier et particulièrement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Des conventions financières ont été conclues chaque année depuis 2008. Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de la convention cadre du 28 décembre 2007 définissant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire statistique transfrontalier, conclue entre la République et le canton de Genève, l'État français, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie, et le Syndicat d'études du genevois haut-savoyard (SEGH). Le projet de convention définit les principes et les modalités de participation de l'Insee à ce programme de

travail et fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour les années 2017 et 2018.

Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 239 300,80 € pour 2017-2018, hors apport de l'OCSTAT. L'État, les Départements de l'Ain, de la Haute-Savoie prendront chacun en charge un cinquième du montant du flux de financier entre l'Insee et les signataires, soit 207 522,30 €. Le Pôle métropolitain prendra en charge les cotisations pour le compte de la Région, conformément aux dispositions prévues par la Convention métropolitaine du CPER liant le Pôle métropolitain et la Région. Il s'acquittera en conséquence d'un montant correspondant aux deux cinquièmes du montant dû à l'Insee, soit 83 010 €. Chaque partie, hormis l'Insee s'acquittera de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2017 et 2018, produit par l'Insee en 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat N°2018M0064 relative aux travaux 2017-2018 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 83 010 €.

IV. MOBILITE

POINT N°1 – RETOUR SUR LE FORUM INTERNATIONAL DE LA MOBILITE DURABLE ET SUR LES DEUXIEMES RENCONTRES DE LA MOBILITE DU GENEVOIS FRANCAIS

Monsieur Stéphane VALLI revient sur l'organisation du Forum International de la mobilité durable qui s'est déroulé les 15 et 16 novembre. Cet évènement a été porté par Annemasse Agglo, l'UNITAR, et le cluster Auvergne Rhône-Alpes (CARA, European Cluster for Mobility Solutions), associés à des partenaires privés.

Alors que l'édition 2015 était dédiée aux partenariats publics-privés pour le développement durable, celle de 2018 portait, quant à elle, sur l'enjeu fort et fédérateur de la mobilité durable, en s'appuyant sur le développement urbain du Grand Genève. L'enjeu actuel pour le territoire est de repenser complètement la manière de se déplacer sur le territoire transfrontalier et de développer un ensemble d'infrastructures de transports, de modes doux, tous complémentaires et en alternative à la voiture. Le Grand Genève se positionne ainsi comme territoire d'expérimentation et d'accompagnement à l'innovation.

Le Pôle métropolitain a souhaité s'associer à cet évènement international pour organiser les secondes Rencontres de la Mobilité du Genevois français le jeudi 15 novembre prochain.

Monsieur Stéphane VALLI précise que ces rencontres s'inscrivent dans la continuité des 1ères Rencontres de décembre 2016 qui avaient réuni 120 participants sous forme d'agora avec la présence de 20 partenaires/opérateurs. Ces premières rencontres avaient insisté sur les caractéristiques du territoire et les enjeux d'amélioration des déplacements. L'enjeu consiste désormais à mettre en avant les réalisations relatives à la mobilité sur le territoire du Genevois français, en lien avec la prise de compétence mobilités nouvelles du Pôle métropolitain d'ici la fin de l'année 2018, et à identifier les leviers pour améliorer la mobilité.

Monsieur Christian DUPESSEY souligne l'intérêt de travailler en partenariat avec des organismes internationaux ou avec le Pôle de compétitivité CARA. Au travers de ces échanges, les partenaires ont pris conscience des actions menées par le Genevois français et le Grand Genève.

Monsieur DENAIS souligne la prise de position marquée, lors du discours inaugural, de Monsieur l'Ambassadeur de France auprès des Nations Unies qui a notamment pointé les enjeux de la « Grande Genève internationale ». Il considère ainsi que le Grand Genève et singulièrement le Genevois français est une condition de succès et de compétitivité pour la Genève internationale, que les partenaires français et suisses doivent conclure des accords de partenariats pour l'accueil d'évènements internationaux. Genève est confrontée à une forte concurrence internationale et doit s'associer au Genevois français.

POINT N°2 – APPEL A PROJET PEND'AURA : CANDIDATURE DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur Stéphane VALLI explique que dans le cadre de sa prise de compétence mobilités nouvelles, le Pôle métropolitain du Genevois français développe une politique en faveur de la transition écologique et œuvre pour proposer des solutions de mobilités partagées, en complément de l'offre de transports publics. Ainsi, le Pôle métropolitain renforce aujourd'hui ses outils de communication et de sensibilisation pour promouvoir les modes alternatifs, en complément des infrastructures et services de transports en projet.

Le Pôle métropolitain a souhaité témoigner son intérêt à un appel à projet porté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et coordonné par Auvergne RhônAlpEnergie-Environnement (AURAE). Ce programme, intitulé « Précarité énergétique en matière de Déplacement en Auvergne Rhône-Alpes (PenDAURA+), vise à mettre en œuvre des actions de réduction de la précarité énergétique des ménages, en particulier les plus modestes. Il porte exclusivement sur des actions d'écomobilité pour réduire l'exclusion de ces populations en leur proposant des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Dans le cadre de PenDAURA+, il s'agirait pour le Pôle métropolitain de piloter un programme d'actions sur le Genevois français, en s'appuyant sur ses EPCI membres.

Ce programme, renouvelé pour la période 2019/2020, est financé au travers les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) à hauteur de 100%. Dans l'hypothèse où le Pôle métropolitain serait retenu, la collectivité devrait effectuer l'avance de trésorerie, le remboursement intervenant postérieurement à la réalisation de l'action.

Le montant global du programme d'actions pour le Genevois français est estimé à 287 020 € sur 2 ans. Le programme se déclinerait autour de 5 types d'actions.

L'éligibilité de la candidature du Genevois français, soutenue par Auvergne RhônAlpEnergie-Environnement, sera connue avant la fin de l'année.

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE

POINT N°1 – TRANSITION ENERGETIQUE

- **Evènement PCAET du 7 décembre 2018 à destination des élus du Genevois français**

Monsieur Hervé VILLARD explique que dans le prolongement des travaux menés dans le cadre des Plans Climat Air Energie Territoriaux du Genevois français, le Pôle métropolitain organise le **7 décembre prochain de 14h00 à 17h00 un séminaire de travail « Plan Climat Air Energie »** autour de la problématique « **Transition énergétique : pourquoi et comment mobiliser son territoire ?** ».

Cette rencontre permettra d'une part, de présenter le résultat du diagnostic réalisé à l'échelle du Pôle métropolitain et d'autre part, de débattre d'initiatives inspirantes. L'objectif de ces échanges : élaborer des solutions concrètes pour impulser une véritable dynamique sur l'ensemble du territoire

- **REGENERO : actions de communication et de sensibilisation lancées cet automne**

Monsieur Pierre-Jean CRASTES revient sur les actions lancées sur le dernier trimestre, notamment par la Communauté de communes du Pays Bellegardien (balades thermographiques avec un conseiller Regenero), Annemasse Agglomération et la Communauté de communes du Genevois. Ces intercommunalités se sont concentrées sur la sensibilisation de la population. Elles ont, à cet effet, mis à disposition une caméra thermique permettant de repérer les déperditions de chaleur à l'appui d'un temps d'échange avec un conseiller Regenero.

Afin de communiquer davantage sur l'intérêt de ce dispositif, deux vidéos ont été réalisées. La première vise à expliquer l'utilité de Regenero et la seconde à comprendre le fonctionnement du dispositif. Elles seront toutes deux diffusées sur les réseaux sociaux.

POINT N°2 – FONDATION BRAILLARD – CONSULTATION INTERNATIONALE « GRAND GENEVE, HABITER LA VILLE PAYSAGE DU 21^{ème} SIECLE » - REUNION PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2018

Madame Marion CHARPIE-PRUVOST explique qu'une consultation internationale a été lancée à l'initiative de la Fondation Braillard Architectes le 26 juin 2018 dans le cadre de son Programme de recherche et culture The Eco-Century Project : la Consultation « Visions prospectives pour le Grand Genève, Habiter la ville-paysage du 21^e siècle ». Cette dernière est soutenue par un consortium transfrontalier public-privé qui réunit :

- le Canton de Genève,
- le Pôle métropolitain du Genevois français,
- les Services industriels de Genève (SIG),
- la Fédération des Architectes Suisses (FAS),
- la Fédération des Architectes et Ingénieurs (FAI) de Genève,
- la Fédération Suisse des Urbanistes (FSU),
- la Fédération Suisse des Urbanistes-section romande (FSU-r),
- la Fédération Suisse des Architectes Paysagistes (FSAP),
- le Patrimoine Suisse Genève,
- le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74) et
- les Rentes Genevoises

Cette consultation a pour objectif d'imaginer le Grand Genève de demain (2050) dans le contexte du changement climatique et de l'épuisement des ressources. Quarante-quatre équipes venant d'horizons

proches (Suisse, France, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume Uni) et lointains (Etats-Unis, Inde, Australie) ont candidaté. Ces équipes sont composées notamment de professionnels et de chercheurs en architecture, urbanisme, paysagisme, géographie, droit ou encore en arts visuels. Un collège d'experts composé de 28 personnalités d'horizons disciplinaires divers a préalablement été chargé d'évaluer les dossiers.

Sept équipes ont été sélectionnées. Le mardi 11 décembre prochain de 8h30 à 17h30, elles seront conviées au Pavillon Sicli pour présenter au public leur vision de la transition écologique urbaine et leurs hypothèses pour aborder la problématique de la métropole transfrontalière. Le collège d'experts sera invité à les questionner et les orienter, avant de leur donner rendez-vous en juin 2019. Le rendu final sera présenté au public en décembre 2019, sous forme de séminaire et d'exposition.

POINT N°3 – ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES : POINT D'INFORMATION

Madame CHARPIE PRUVOST rappelle que la loi ALUR a prévu la disparition des anciens Schémas Départementaux des Carrières et leur remplacement par des Schémas Régionaux des Carrières, au 1^{er} janvier 2020.

Ces schémas élaborés sous l'égide du Préfet de Région ont pour objectif de définir les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations nécessaires à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances des carrières régionales. Le Schéma Régional des Carrières fixe également les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts ainsi que les orientations de remise en état et de réaménagement des sites.

Le Pôle métropolitain du Genevois français a été sollicité pour désigner un représentant au COPIL du Schéma Régional des Carrières. Lors de sa séance du 9 novembre, le Bureau a désigné Monsieur Gabriel DOUBLET pour représenter le Pôle métropolitain du Genevois français.

Après la détermination des scénarii en mars-avril 2019, le calendrier prévoit une première phase de consultation des communes et intercommunalités entre les mois d'avril et juin. C'est donc dans ce cadre que le Pôle métropolitain sera également amené à se prononcer sur les propositions de schémas.

Monsieur DEVILLE insiste sur le caractère transfrontalier de ces enjeux. Beaucoup de ressources exploitées en France et notamment dans le Chablais vont en Suisse tandis que beaucoup de remblais reviennent en France en proche frontière ou à plusieurs dizaines de kilomètres par camions entiers. Ce modèle n'est pas durable et est contraire aux grands principes énoncés dans le Projet d'agglomération.

Monsieur DENAIS indique que c'est tout l'enjeu des contributions à faire remonter et de la vigilance à porter à l'élaboration de ce Schéma Régional des Carrières.

VI. ECONOMIE, FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

POINT N°1 – DEPLOIEMENT DE LA DEMARCHE CITE DES METIERS : POINT D'INFORMATION

Monsieur Marin GAILLARD rappelle que dans le cadre de sa stratégie de développement économique et d'emploi-formation, le Pôle métropolitain du Genevois français coordonne depuis 2016 les actions d'animation, de promotion et de professionnalisation des centres associés français de la Cité des Métiers du Grand Genève. Il accompagne à ce titre ses EPCI membres pour le déploiement de l'offre de services sur le Genevois français.

Actuellement, l'animation est portée par 3 centres associés sur les territoires d'Annemasse Agglo, de Faucigny-Glières, et du Pays Bellegardien.

Monsieur Marin GAILLARD explique que deux nouvelles collectivités souhaitent développer leur offre actuelle. Il s'agit du Pays de Gex (actuellement Point relais Pays de Gex) et de Thonon agglomération.

La perspective de l'implantation d'un centre associé sur le territoire de Thonon Agglomération a donné lieu à plusieurs échanges politiques et techniques avec les représentants de Thonon Agglomération. Le 9 octobre 2018, le Bureau communautaire de Thonon Agglomération a validé l'intérêt pour l'EPCI à porter un tel dispositif pour ses citoyens et autorisé le lancement de l'étude de faisabilité de déploiement du dispositif.

Monsieur le Vice-président présente aux Comité syndical le calendrier prévisionnel des actions programmées en vue du déploiement du dispositif, avec une inauguration du centre associé de Thonon agglomération au troisième trimestre 2019.

Monsieur Claude BARBIER soutient les démarches menées par le Pôle métropolitain. Il alerte toutefois les élus sur l'impact du transfert de compétence entre la Région et l'Etat sur la gestion de la formation professionnelle. Il conviendrait d'analyser les éventuelles conséquences pour les collectivités locales et le Pôle métropolitain.

Monsieur Pierre FILLON confirme l'intérêt du Bureau de Thonon Agglomération pour le déploiement de ce service dans le courant de l'année 2019.

POINT N°2 – RETOUR SUR LES EVENEMENTS ECONOMIQUES AUTOUR DU DIGITAL ET DES SPORTS : HACKATHON ALOHACK et SALON DIGITAL CROSS OUTDOOR

Monsieur Marin GAILLARD rappelle que le Genevois français a accueilli du 6 au 8 novembre dernier le premier hackathon franco-suisse dédié aux sports et aux nouvelles technologies. Cet événement unique a rassemblé plus de 140 participants : porteurs de projets, entrepreneurs, universitaires, experts. A l'issue de 36 heures de travail collaboratif, le jury a dévoilé les 3 projets lauréats du Alohack, à l'occasion du salon professionnel Digital cross Outdoor (DXO).

Il précise que cet événement collaboratif, dédié à la créativité d'entreprises innovantes, a réuni pendant plusieurs jours des professionnels, étudiants, chercheurs, experts, autour de porteurs de projets afin d'expérimenter, améliorer et affiner leurs projets en un temps record. Les projets portaient sur les domaines du numériques et du sport.

Monsieur Marin GAILLARD ajoute que la richesse et l'intérêt de cet événement reposent notamment sur la diversité des nombreux partenaires franco-suisse : le réseau innovation Open Geneva, la République et Canton de Genève, l'accélérateur numérique Géofab du Grand Genève, le cluster Outdoor Sports Valley, le Pôle de compétitivité Imaginove, l'incubateur du CERN InnoGEX, la structure d'Enseignement Supérieur du canton de Genève Geneva Creativity Center, la société mondiale Ubisoft, la plateforme technologique Mind, ou encore le regroupement Sport Connect de Lyon.

Ainsi, l'événement a permis de développer des solutions numériques concrètes ainsi que des collaborations franco-suisse vectrices d'innovations. 11 projets innovants ont pu être questionnés et challengés par les participants, puis présentés devant un jury d'experts français et suisses.

Le jury a ainsi sélectionné 3 projets innovants :

- **Prix « Innovation Coup de coeur » : RunMotion**
RunMotion est un coach digital qui motive le coureur au quotidien, quel que soit son niveau ou son objectif. RunMotion Coach est une application disponible sur Apple Store.
- **Prix « Innovation Disruptive » : Clim8**
Clim8 est pionnier sur la technologie chauffante et intelligente, qui révolutionne l'une des plus anciennes industries : celle du textile. Cette technologie dispose d'une application mobile déjà existante.
- **Prix « Innovation Responsable » : Ville de Genève avec WeFitSafe**
La volonté de la Ville de Genève est d'encourager la présence des sportives dans la ville, d'organiser la réappropriation des espaces publics pour les joggeuses, seule ou en communauté. WeFitSafe propose des parcours sécurisants approuvés par la ville et par la communauté de joggeuses.

Monsieur Marin GAILLARD conclut sur le succès de cette édition 2018 qui a rassemblé ce jeudi 8 novembre au Centre de Convention d'Archamps un nombre record de participants, plus de 270 experts et sociétés autour des deux domaines d'excellence « numérique et des sports outdoor ». Il souhaite que le Pôle métropolitain puisse renouveler sa participation lors d'une prochaine édition.

VII. CULTURE

POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION AVEC LA SALEVIENNE POUR LA REALISATION DE L'ATLAS HISTORIQUE N°3

Monsieur Gabriel DOUBLET présente au Conseil ce projet de délibération.

La société d'histoire La Salévienne s'est donnée depuis plus de 30 ans pour objectif d'offrir au plus grand nombre de personnes les moyens de mieux connaître l'histoire et l'évolution du territoire sur lequel ils vivent. La Salévienne, organise ainsi des conférences et diverses manifestations destinées à faire découvrir le passé du Bas Genevois dont le bassin de vie ne s'arrête pas aux frontières internationales.

Acteur reconnu du Grand Genève, la Salévienne a développé de nombreux projets et partenariats avec les acteurs institutionnels du territoire. Cette société d'histoire a notamment élaboré les deux atlas historiques du Grand Genève (2014 et 2017) qui ont fait l'objet de conventions avec l'ARC Syndicat mixte.

L'Atlas historique du Grand Genève, publié en 2014 par La Salévienne, avec le soutien de l'ARC, de l'Etat de Genève et de la région Rhône-Alpes a rencontré son public : 3 000 exemplaires publiés dont 1 700 destinés à la vente qui ont été épuisés en moins de deux ans. La Salévienne a même réédité en 2016 cet ouvrage.

L'ouvrage a fait l'objet d'une suite consacrée aux limites infra-étatiques (cantons, communes, etc.) dans le Grand Genève. Ces deux ouvrages ont été présentés lors de nombreuses conférences publiques et gratuites

tant dans le canton de Genève que dans le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français. Ils ont permis, de présenter l'histoire de notre territoire de manière didactique, dans le but de lutter contre les préjugés et la stigmatisation de certaines parties ou habitants de ce territoire. Ces volumes permettaient également de présenter un historique de la coopération transfrontalière, alors que la matière, plutôt aride, est généralement confinée aux brochures destinées aux seuls spécialistes de la matière.

À ces deux volumes, une suite est prévue, « Aller et venir, déplacements et mobilité dans le Pays de Genève » (plus loin « Atlas III »), qui entend mettre l'accent sur la thématique des transports, celle qui retient l'attention non seulement des élus et des techniciens du Grand Genève, mais également de tout un chacun, tant la difficulté de se déplacer dans le Grand Genève est devenu la préoccupation majeure des habitants de ce territoire.

L'Atlas historique du Pays de Genève, volume 3, Aller et venir, transports et mobilité dans le Pays de Genève » comportera une vingtaine de cartes, également consultables sur Internet, accompagnées d'un commentaire historique.

Le projet vise à montrer comment s'est construit le territoire régional autour d'axes fluviaux et lacustres (le Rhône, le Léman) et routiers (voies en direction des Alpes, de la mer du Nord, de la Méditerranée) au fil des siècles. Les progrès techniques du XIXe siècle entraînent une diversification des moyens de locomotion (le chemin de fer, le tramway, l'automobile) qui renforcent la place centrale occupée par Genève dans son territoire. L'ouvrage entend montrer également comment les Etats (Suisse, France, royaume de Piémont-Sardaigne) ont joué leur partition dans cette région, se souciant généralement assez peu des intérêts des populations, au risque de l'incohérence. Le réseau viaire ou ferroviaire dont nous sommes les héritiers bute aujourd'hui sur une réalité : la métropolisation du territoire et les défauts de réseaux au regard de la place qu'a fini par occuper Genève dans son territoire.

La publication viendra accompagner le site Internet pour ceux qui restent attachés au papier. Chaque commentaire est assorti d'une bibliographie pour celui ou celle qui souhaiterait en savoir plus. Les auteurs s'engagent à participer aux conférences et exposés dans le Grand Genève auxquels ils pourraient être sollicités.

Le projet fait l'objet, par ailleurs, d'un conventionnement et d'un soutien financier important de la part du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du Canton de Genève, pour un montant de 95 000 CHF sur un montant total de dépenses de 118 000 CHF ou 98 300 €. Le Canton de Genève reconnaît ainsi la pertinence et la valeur de ce projet.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Claude BARBIER étant sorti de la salle et ne prenant pas part au vote,

- **ATTRIBUE** une participation financière de 15 000 € à la société d'histoire La Salévienne dans le cadre de la réalisation de l'Atlas historique du Grand Genève n°3 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer l'ensemble des documents y afférant

VIII. DIVERS

POINT N°1 – CALENDRIER DES EVENEMENTS DES REUNIONS DU BUREAU ET DU COMITE SYNDICAL 2019

Monsieur le Président présente le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année 2019. Le Comité syndical prend acte de ce planning.

Bureau 12h00-14h00 Communauté de Communes du Genevois	Comité syndical 20h00 Communauté de Communes du Genevois
Vendredi 18 janvier	-
Vendredi 8 février	Jeudi 21 février
Vendredi 8 mars	Jeudi 21 mars
Vendredi 12 avril	Vendredi 26 avril - 12h00/15h00 (<i>date en option</i>)
Vendredi 10 mai	Jeudi 23 mai
Vendredi 14 juin	Vendredi 28 juin - 12h00/15h00
Vendredi 12 juillet	-
Vendredi 13 septembre	Vendredi 27 septembre - 12h00/15h00
Vendredi 11 octobre	Jeudi 24 octobre
Vendredi 8 novembre	Jeudi 21 novembre
Vendredi 6 décembre	Jeudi 12 décembre

POINT N°2 – CALENDRIER DES EVENEMENTS DU 2ND SEMESTRE 2018

Monsieur Jean DENAIS rappelle le calendrier des évènements du second semestre 2018.

Date	Evènement
Les 15 et 16 novembre 2018 15.11.18 – <u>Rencontre de la mobilité du GF</u> Centre de Convention – Archamps	Forum International de la mobilité durable
16.11.18 Château Rouge (Annemasse)	
4-5-6 décembre Paris	SIMI
7 décembre 2018 – 14h00-17h00 Centre de convention Archamps	Séminaire PCAET
12 Décembre 2018 – 9h00-18h00 Hôtel d'Agglo - Annemasse	Fondation Braillard Appel à projet / Journée d'échanges Lauréats

ALEC 74 : Monsieur Pierre-Jean CRAFTES attire l'attention des membres du Conseil sur le courrier reçu récemment de la part de Monsieur Eric FOURNIER, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il souhaite connaître l'intérêt des intercommunalités à la création d'une Agence Locale de l'Energie en Haute-Savoie. La proposition est intéressante et doit tenir compte des initiatives en cours, notamment via REGENERO et INNOVALES. Aussi, il propose qu'un courrier type soit adressé à tous les Présidents d'intercommunalité et servent de base de réponse pour chacun.

Le Comité syndical valide cette proposition.

La séance est levée à 21h30